

LE METIER

→ Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui intervient auprès des personnes qui ont des difficultés de vie quotidienne ou pour prévenir une situation de handicap.

→ Où travaille un ergothérapeute ?

Dans les services de rééducation des hôpitaux, dans les centres de réadaptation, en santé mentale, dans les maisons de retraite, dans des services de soins à domicile, dans les collectivités territoriales, les mutuelles et les assurances, en exercice libéral ou auprès de revendeurs de matériels spécialisés. Il intervient sur le lieu de vie de la personne, sur son lieu de travail ou de formation, dans ses loisirs...

→ Quelles sont les missions d'un ergothérapeute ?

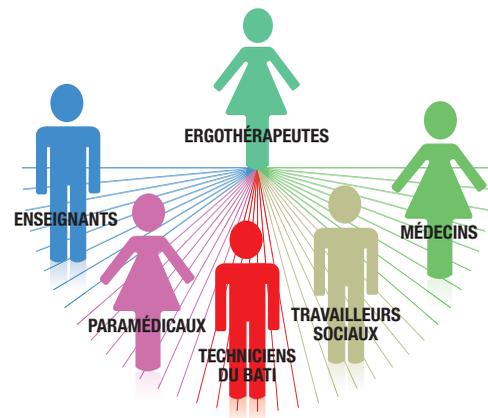
Il évalue les capacités et les dysfonctionnements, analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap.

Il met en œuvre des interventions de prévention, d'éducation, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale qui visent à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne.

Il conçoit les environnements sécurisés et accessibles. Il préconise les aides techniques et les assistances technologiques, les aides humaines, les aides animalières. Il préconise ou réalise du petit appareillage provisoire. Il entraîne des personnes à leur utilisation.

→ Avec qui exerce l'ergothérapeute ?

En équipe avec entre autres les médecins, les psychologues, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les travailleurs sociaux, les techniciens du bâti ou les enseignants...



→ Textes réglementaires

Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012 modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.



— L'ERGOTHÉRAPIE.

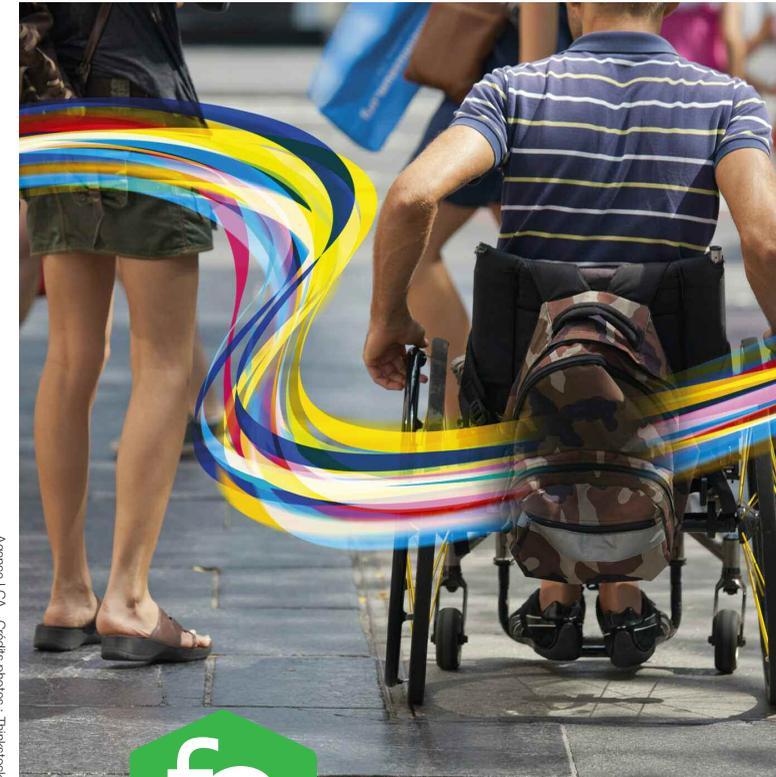
CHOISIR UN MÉTIER D'AVENIR,
ORIENTÉ VERS L'AUTONOMIE
DES PERSONNES



Association Nationale Française
des Ergothérapeutes
64 rue Nationale - CS 41362
75214 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 45 84 30 97
email : accueil@anfe.fr
www.anfe.fr

L'ANFE EST MEMBRE DE :
COTEC ET WFOT
L'ANFE EST MEMBRE
FONDATEUR DE :
UIPARM

www.anfe.fr



Agence LCA - Crédits photos : Thinkstock



L' ERGOTHÉRAPIE.
CHOISIR UN MÉTIER
D'AVENIR, ORIENTÉ
VERS L'AUTONOMIE
DES PERSONNES

LES COMPETENCES REQUISES

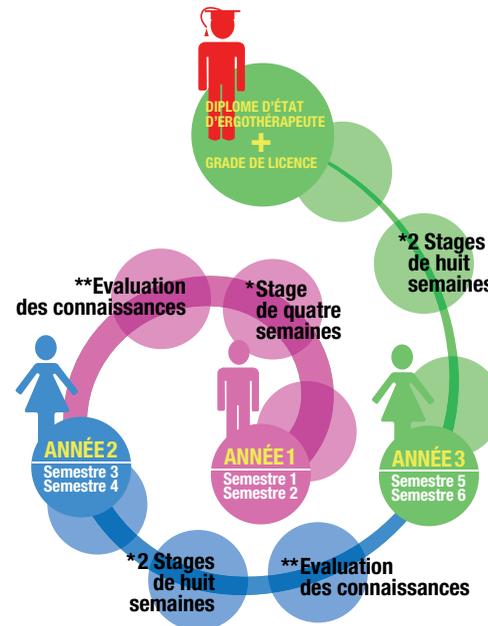
Les compétences de l'ergothérapeute reposent à la fois sur de bonnes qualités relationnelles avec les bénéficiaires, leurs familles et les autres professionnels, et sur des compétences scientifiques et techniques. Pour exercer ce métier, il est nécessaire de faire preuve de curiosité, de créativité, mais aussi de logique, de déduction et de synthèse, pour proposer des soins et des conseils de qualité adaptés aux besoins des personnes.



LA FORMATION

La durée de la formation est de 3 années, organisée en 2 semestres par année.

L'organisation des études est construite par alternance entre des temps de formation théorique et pratique réalisés dans l'institut de formation (Cours Magistraux et Travaux Dirigés) et des temps de stage clinique.



*Accompagnés par un tuteur de stage et par un formateur au sein de l'Institut de Formation.

**En contrôle continu et par un examen terminal.

Unités d'enseignement :

1 : Sciences humaines, sociales et droit
(psychologie, sociologie, ergonomie, législation)

2 : Sciences médicales
(anatomie, physiologie, pathologies, hygiène)

3 : Fondements et processus de l'ergothérapie
(histoire de la profession, sciences de l'activité humaine)

4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute
(techniques d'évaluation, de prévention, d'éducation thérapeutique, de soins, de rééducation, de réadaptation, de réhabilitation)

5 : Méthodes de travail
(anglais, informatique, initiation à la recherche)

6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute
(stages, analyse de pratiques)

COMMENT ENTRER EN FORMATION ?

Il existe une vingtaine d'Instituts de formation en ergothérapie dans presque chacune des régions de France.

Pour connaître la liste des IFE : <http://www.anfe.fr/>

Le recrutement est ouvert aux bacheliers ou équivalences.

Se renseigner l'année du baccalauréat ou un an à l'avance pour disposer des précisions sur les modalités d'admission et sur les dispositifs d'accompagnement financier (bourses, formation continue, centre de formation en apprentissage...).

Le recrutement s'effectue à l'issue soit :

- Concours ouvert aux étudiants d'une première année universitaire validée (moyenne >10/20) soit PACES (première année commune des études de santé), soit STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), soit SVT (filiale biologie) ;
- Concours ouvert aux bacheliers comprenant 3 épreuves : tests psychotechniques, contraction de texte, biologie-physique portant sur le programme de 1^{ère} et de terminale S ;
- Sélection sur dossier pour les titulaires d'un diplôme de santé ou d'une licence ;
- Sélection nationale pour les sportifs de haut niveau.

Objectif de la formation

